

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Présents : Mmes POUVREAU, CROUTSCH, LIENARD, PRIEUX, ZAIM, BOULIER, BARILLET, BURKI, BLETTNER, DESENCLOS, CHALLINE, THUILLIEZ, HARING
Mrs MILANO, L'HERBEIL, NORROY, FRANTZ, FERRARELLI, DEMANGE, ANDRE, AISSAOUI, BENALOUACHE, GRIVEL, BESSEJERARI, VACCANI, MAGNOLINI, METZINGER, KEFF, LINTZ, SCHAACK, BECQUER, ANTCZAK, ZIMMERMANN, DIDIER, NEUBERT, NOCCHI, LIEVAIN, TOMC, DIETSCH, MUSIOL, NARTH, POIROT

Représentés par un pouvoir :

M. BERG par M. GRIVEL
M. ZAMPETTI par M. MILANO
M. MOLINERIS par M. BESSEJERARI
Mme BERTOLINO FALCONETTI par M. FRANTZ
M. CROCENZO par M. METZINGER
M. CARDAIRE par Mme BURKI
Mme KOCKEISEN par Mme CHALLINE
M. MENGHI par M. TOMC
Mme HIRTZBERGER par Mme HARING
M. POGGIOLINI par Mme THUILLIEZ
M. HIRSCH par M. DIETSCH

Représenté par un suppléant :

M. CORNILLE représenté par Mme KREDER VALES

Absents : Mmes PASQUINI, PORCO GALLINA

Mrs BERNARD, BURLERAUX, SCHMITT, DURAND, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, NEZ, SCHWARTZ

Président de séance : Alain FRANTZ

Le Président ouvre la séance en informant l'assemblée qu'après décision du tribunal administratif, Madame PRIEUX est proclamée 7^{ème} Vice-Présidente.

Elle est désignée secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur FRANTZ donne lecture des pouvoirs puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui obtient l'unanimité.

Il propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour afin de terminer par le débat d'orientation budgétaire.



1/ Modification de la délibération relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le tribunal administratif ayant proclamé Madame PRIEUX 7^{ème} Vice-Présidente, il convient de régulariser la délibération relative aux indemnités du Président et des Vice-Présidents en ce sens. Cette modification, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

2/ Renouvellement de la convention OCAD3E/Ecosystem lampes

Le Président indique à l'assemblée que les pouvoirs publics ont renouvelé l'agrément de l'OCAD3E pour l'année 2021. Cet éco-organisme est en charge de la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEE) et des lampes usagées collectés sur le territoire national et plus spécifiquement sur les déchèteries syndicales.

Le Président demande au comité l'autorisation de signer les nouvelles conventions de reprise des DEEE et des lampes usagées avec l'OCAD3E, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. L'assemblée accepte, à l'unanimité.

3/ Mutuelle santé – Consultation engagée par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Le contrat de mutuelle santé proposé par le CDG 54 arrive à son terme le 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion lance pour le compte des collectivités une procédure de mise en concurrence afin d'obtenir des tarifs plus avantageux et des offres plus appropriées aux besoins des agents en mutualisant les risques.

A cet effet, le CDG 54 a sollicité le SIRTOM afin que le syndicat lui donne mandat, lui permettant d'agir pour son compte. Le Président précise que cela n'engage en rien la collectivité ; la décision éventuelle d'adhérer au contrat de groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour rappel, le syndicat verse une participation financière aux agents et leurs ayants-droits adhérents à un contrat de mutuelle labellisé.

Après un vote à l'unanimité, le Président est autorisé à donner mandat au CDG54 pour lancer un appel d'offres en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984.

4/ Liquidation des investissements de l'année 2021

Comme le prévoit l'article 1612-1 du CGCT, il est possible d'autoriser le Président à liquider des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

M. BESSEDJERARI propose donc à l'assemblée de permettre le mandatement des dépenses suivantes avant le vote du budget 2021.

| Imputation budgétaire | Budget 2020 (BP + DM) | Montant autorisé (25%) | Montant demandé et inscrit au BP 2021 |
|---|--------------------------|---------------------------|---|
| Chapitre 20 — Immobilisations incorporelles <ul style="list-style-type: none"> • 2051 — 020 Concessions et droits similaires <ul style="list-style-type: none"> - licences Adobe Pro et Office 365 (INGEDUS.COM) | 2 648 € | 662 € | 662 € |
| Chapitre 21 — Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> • 2158 — 812 Autres installations, matériel et outillage techniques <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels divers • 2182 – 812 Matériel de transport <ul style="list-style-type: none"> - (MANU LORRAINE – SAS PUX) | 704 878,90 € | 176 219,72 € | 131 600 € |
| Chapitre 23 — Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none"> • 2313 — 812 Constructions <ul style="list-style-type: none"> - Travaux quai de transit solde lot 4 (DHR – ICR VRD) | 2 228 766,57 € | 557 191,64 € | 20 000 € |

En réponse à M. AISSAOUI, M. BESSEDJERARI indique qu'au chapitre 21, les dépenses concernent principalement le reliquat de l'acquisition du camion benne à ordures ménagères et l'achat de petit matériel utilisé dans l'atelier du SIRTOM.

Au chapitre 23, il convient de régler la clôture installée, autour du quai de transit, après la fin de l'exercice 2020.

Le comité syndical approuve la liquidation de ces dépenses d'investissement à l'unanimité.

5/ Débat d'orientation budgétaire

La commission des finances s'est réunie à deux reprises pour travailler sur le budget 2021.

M. BESSEDJERARI, vice-président chargé des finances, présente aux membres du comité les orientations proposées et invitera l'assemblée à en débattre ensuite.

Dépenses d'investissement

En 2020, le SIRTOM a engagé des dépenses d'investissement très importantes, près de 2.5 M€, notamment avec la réalisation du quai de transfert de déchets. 506 000 € sont à reporter en 2021 pour terminer ce chantier conséquent.

Pour 2021, le montant d'investissement proposé va être moindre, 1.4 M€, et réparti ainsi :

Acquisition de matériel roulant

- deux bennes FMA (fond mouvant alternatif) et un tracteur
- une camionnette à hayon pour le transport des déchets ménagers spéciaux (DMS)
- un chargeur type MERLO pour charger le tri dans les FMA
- un camion ampliroll et un camion benne à ordures ménagères dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules

Aménagement

- changement des Algeco et des locaux à DMS dans les déchèteries de Trieux et Homécourt
- construction de murs garde-corps pour garantir la sécurité des usagers sur la déchèterie d'Homécourt
- réalisation d'une plateforme bétonnée au niveau du centre de transfert et acquisition de murs « LEGO »

Investissements divers

- achat de petit matériel
- acquisition d'un compacteur afin de charger les FMA au maximum et de limiter ainsi les coûts de transport
- changement d'anciennes bornes à verre dans le cadre du renouvellement du parc (15 bornes /an)
- achat de bacs à ordures ménagères et bacs de tri

Pour répondre à un délégué, les conteneurs à verre sont changés selon leur état de vétusté et de dangerosité.

Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement prévisionnel 2020 est d'environ 506 000 €

La section d'investissement n'appelant aucune remarque, M. BESSEDJERARI passe aux dépenses de fonctionnement.

Le nouveau marché de traitement des ordures ménagères, d'une durée d'un an, a pris effet le 1^{er} janvier 2021.

Les coûts de mise en décharge ont subi une très forte hausse, plus de 21 % sur le TTC par rapport à 2020 et près de 44 % par rapport à 2019.

L'évolution du prix HT est de plus de 50 % par rapport à 2019 pour les ordures ménagères et environ 60 % pour les objets encombrants.

Ainsi, en 2019, le prix de mise en décharge TTC à la tonne était de 95.70 € dont 24 € de TGAP et une TVA à 10 % (soit 63 € HT/tonne hors TGAP et TVA)

En 2020, la tonne enfouie est à 113.30 € TTC incluant une TGAP de 18 € et une TVA à 10 %, soit 85 € HT.

En 2021, la tonne enfouie passe à 137.50 € TTC (TGAP à 30 € et TVA à 10 %) soit un coût HT à la tonne de 95 € pour les ordures ménagères et 100 € pour les objets encombrants.

Cette évolution exponentielle et sans précédent représente une enveloppe budgétaire supplémentaire de 450 000 € par rapport à 2020. En effet, près de 19 000 tonnes de déchets sont concernées par cette augmentation qui représente une hausse du produit attendu de près de 8 % à elle seule.

Pour rappel, le produit attendu en 2020 était de 8.36 % alors que le syndicat avait déjà subi une augmentation des coûts de traitement par enfouissement.

Le syndicat est victime d'une situation monopolistique, celle du groupe SUEZ.

La situation est d'autant plus préjudiciable que les indicateurs 2020 sont dans le rouge.

En effet, on assiste à une augmentation des tonnages d'ordures ménagères et objets encombrants collectés en porte à porte de près de 500 tonnes, soit + 3.2 %.

A contrario, les tonnages de recyclables diminuent d'un peu plus de 90 tonnes, soit 3.7 %.

Monsieur DIDIER évoque l'effet COVID pour expliquer la hausse des tonnages d'ordures ménagères.

Mais cela aurait dû être similaire pour les emballages ménagers.

M. LIEVAIN considère que le syndicat ne communique pas suffisamment, sur le tri sélectif notamment, et regrette que la commission communication ne se soit pas encore réunie.

M. BESSÉDJERARI ainsi que le Président tiennent à souligner que les services du SIRTOM font beaucoup de communication de particulier à particulier, sur le terrain, dans les écoles, auprès des associations. Le rapport d'activités détaille d'ailleurs toutes les actions menées.

La communication « papier » finit bien souvent à la poubelle entraînant des coûts d'élimination en plus des coûts de conception et de distribution. Par contre, rien n'empêche les communes de communiquer dans leur bulletin municipal.

Le nouvel exécutif compte trois Vice-Présidentes en charge de la communication, dont Mme PRIEUX, qui a accompagné Aurore OSTER sur le terrain pour faire un point sur les collectifs présentant des problèmes de respect des consignes de collecte. Ces difficultés seront exposées aux bailleurs sociaux afin de mener ensemble des actions pour informer et sensibiliser les populations.

M. BESSÉDJERARI réaffirme que seul le tri permet de limiter les augmentations en matière de gestion des déchets ménagers. C'est pourquoi de nouveaux supports de communication, plus « modernes » comme internet, les réseaux sociaux, des vidéos ..., qui touchent davantage les administrés vont être développés.

Concernant l'évolution des coûts de traitement, outre la construction du quai de transit qui va permettre de mieux faire jouer la concurrence en permettant de transporter les déchets collectés plus loin, il est nécessaire de trouver d'autres pistes pour contrecarrer les évolutions incontrôlables des coûts de traitement. Le syndicat, compétent en collecte et traitement des déchets ménagers est pénalisé car il ne possède pas d'installation de traitement. Aujourd'hui spectateur de son avenir, il doit en devenir acteur en tentant de faire en sorte de limiter les augmentations en matière de gestion des déchets ménagers. Des rapprochements sont à l'étude avec d'autres collectivités pour avoir plus de force et plus de poids. Le syndicat a déjà rencontré le SMTOM qui se trouve au nord du département.

Par ailleurs, la question du financement du syndicat doit redevenir essentielle. Il semble plus qu'indispensable d'essayer de réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement, même si les efforts d'optimisation des services ont déjà été consentis.

Pour ce faire, il convient d'engager une large réflexion sur le financement de nos déchets et aborder des thématiques essentielles comme : la fiscalité incitative, la redevance spéciale et son développement, l'exonération de la TEOM,...

Ainsi, la commission des finances qui s'est réunie le 21 janvier dernier s'est montrée unanime sur le fait de réaliser une étude qui prendra en compte tous les éléments listés précédemment. Le coût d'une telle étude serait de 50 000 euros. Il sera proposé d'inscrire cette dépense au budget prévisionnel 2021.

Il est possible d'obtenir de l'ADEME une subvention à hauteur de 70 % sur le HT.

Recettes de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 615 625.82 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la vente des matériaux valorisables. Or les prix du marché ont chuté et la tendance n'est pas à la reprise.

M. BESSEDJERARI annonce un produit attendu pour 2021 autour de 14-15 % en l'état actuel des choses.

Il engage le débat

M. MUSIOL rappelle qu'une étude sur le mode de financement incitatif a déjà été menée et qu'elle ne s'est pas révélée concluante. Il apparaissait que la redevance incitative, telle que présentée dans le rapport, bénéficiait aux bases les plus hautes. Il souhaite l'application du principe pollueur-payeur.

M. BESSEDJERARI rappelle que cette étude a été réalisée il y a dix ans et qu'il convient aujourd'hui de l'actualiser.

Monsieur AISSAOUI souhaite savoir s'il ne serait pas intéressant pour le syndicat d'investir dans une unité de traitement.

Le Président indique que le SIRTOM, à son échelle est beaucoup trop petit pour réaliser ce type d'investissement. C'est pourquoi des pistes de réflexion sont à l'étude sur des rapprochements avec d'autres collectivités et sur d'autres modes de traitement : incinération, biodéchets...

M. BESSEDJERARI propose la création d'une commission « étude mode de financement » parallèle à la commission « collecte et traitement ». Monsieur POIROT se dit intéressé par tout ce qui va dans le sens d'un financement incitatif et d'une maîtrise des finances du syndicat.

L'assemblée prend acte de ces orientations budgétaires.

Pour finir et pour information, le Président indique que le calendrier de collecte des végétaux pour 2021 est en cours de distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Alain FRANTZ

